



Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023

Chères citoyennes et citoyens, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil pour l'année 2023, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

L'auditeur indépendant, Raymond Chabot Grant Thornton, a effectué l'audit des états financiers de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil. À leur avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Résultats – 31 décembre 2023

REVENUS

Revenus de fonctionnement	5 881 272 \$
Revenus d'investissement	4 254 712 \$

TOTAL DES REVENUS	10 135 984 \$
--------------------------	----------------------

CHARGES

Charges de fonctionnement	6 187 259 \$
---------------------------	--------------

TOTAL DES CHARGES	6 187 259 \$
--------------------------	---------------------

Excédent (déficit de l'exercice (revenus moins charges)	3 948 725 \$
Revenus d'investissement	(4 254 712) \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCISE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(305 987) \$
--	---------------------

Plus : Éléments de conciliation à des fins fiscales	408 879 \$
---	------------

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCISE À DES FINS FISCALES	102 892 \$
---	-------------------

Pour terminer, vous retrouverez sur le site Web de la Municipalité le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ainsi que les sommes versées aux membres du Conseil municipal pour l'année 2023.

Déposé à la session ordinaire du Conseil du 2 juillet 2024.

Stephen Matthews,
Maire